

N° 11/3.23

[PRÉAVIS N°44/11.22](#)

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 495'000.00 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN RESTAURANT SCOLAIRE
ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ANCIEN COLLÈGE DU BLUARD.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie en date du 13 novembre 2022 et du 6 février 2023. Elle était composée de Mmes Béatrice GENOUD, Sylvie TRUDU, Valérie ZUFFEREY et MM. Philippe GUEYDAN (remplaçant de Marc LAMBRIGGER), Maurice JATON, Jean-Bernard THULER et Yvan CHRISTINET, président-rapporteur.

La commission remercie Madame la Municipale Laure JATON, en charge de la direction « Urbanisme, constructions et espaces publics » et Madame la Municipale Laetitia MORANDI, en charge de la direction « Bâtiments, sports et domaines », Monsieur Jean-Phillipe ROBATTI, chef du Service de l'Enfance, Mme Lisa-Lou BRUYAS, adjointe au chef du Service bâtiments, Yves-Marc ANDRE, responsable des bâtiments et M. Ludovic PERRIARD, chef de projet pour leurs explications détaillées et les réponses données aux questions de la commission.

2 PRÉSENTATION DU PREAVIS

La Municipalité présente au Conseil communal un préavis de crédit d'étude comportant deux thèmes liés à l'utilisation de l'ancien collège du Bluard, soit d'une part y rassembler les activités d'accueil et de restauration parascolaire du centre-ville (ancien collège des Jardins), et déplacer l'actuel UAPE du rez-de-chaussée au 1^{er} étage. D'autre part, la volonté de réaménager et végétaliser la cour du Bluard tant pour les enfants que les utilisateurs actuels et futurs (manifestations, Caf'conc, population, Handychallenge).

Cette proposition permettra notamment de libérer les locaux de l'ancien collège des Jardins qui sont désormais dévolus aux associations via la Maison des Associations.

Elle permet aussi de mettre en œuvre le plan de législature (renforcement des places d'accueil de l'enfance et amélioration du cadre de vie) et de répondre partiellement au postulat des Verts « Réaménageons nos cours d'école » déposé en décembre 2020 et à la motion du PLR « Bienvenue au jardins d'été du Bluard » déposé en juin 2021.

2.1 UAPE et AREMS

Le rez-de-chaussée du Collège du Bluard sera réaménagé en restaurant scolaire. Celui du Collège Jacques Dubochet devait remplacer celui des Jardins, mais la demande dépassant les possibilités d'accueil, une nouvelle solution pérenne devait être trouvée. Les travaux prévus permettront de compléter l'offre de 14 places en restauration pour un total de 70 enfants.

Au 1^{er} étage, deux salles de 24 places en UAPE permettront d'accueillir 12 places supplémentaires par rapport à aujourd'hui.

Au 2^{ème} étage, trois salles restent à disposition pour une utilisation ultérieure. Les combles sont utilisés comme logement pour le concierge.

Actuellement, une restauration chaude (moins chère) provenant des cuisines de l'entreprise « Incyte » est livrée au Bluard et aux Jardins. En regroupant la cuisine sur un seul site, nous pouvons raisonnablement attendre une économie sensible sur la logistique, une amélioration de la qualité des repas et une rationalisation des ressources humaines (moins de moniteurs pour aller chercher et ramener les écoliers et écolières) et de l'intendance (moins de vaisselle). Cela permettra aussi d'utiliser de manière plus efficace un bâtiment communal qui coûte même sans utilisation.

Ce bâtiment n'a pas été rénové depuis longtemps, ainsi il est prévu de mettre en conformité ces locaux aux prescriptions incendies et électriques, de sécurité et par la pose d'un second lift pour les personnes à mobilité réduite (PMR) pour franchir les escaliers.

Un nouveau WC pour PMR sera prévu au rez-de-chaussée. Les WC seront également accessibles au public hors des horaires scolaires, lors de manifestations par exemple.

2.2 Cour du Bluard

La centralité, l'orientation au sud, les 7 arbres majeurs constituent un lieu unique, mais pourtant peu attractif et caché par des murs. Le projet prévoit d'améliorer l'attractivité et la convivialité du lieu notamment au moyen d'une large ouverture dans le mur sud avec un portail donnant un accès direct sur les quais. Le projet de mise en zone 30 assurera une meilleure sécurité des enfants (âge de 4 à 10 ans pour l'UAPE).

Les murs ouest seront garnis de végétation basse tout en laissant quelques zones libres pour l'expression des enfants ou pour apposer des banderoles lors de manifestations.

Le sol sera désormais perméable afin de garantir une zone plus fraîche que le vieux bitume. La zone sera égayée par la pose d'un deck en bois côté sur lequel seront disposés quelques tables et chaises afin de profiter de l'ombre sous les arbres existants. Le type de revêtement du sol devrait toutefois faire l'objet d'une concertation avec les associations utilisant le site afin qu'il ne soit pas une entrave à leurs activités.

Au vu du rassemblement des structures de l'accueil de la petite enfance, il semble justifié que ce lieu puisse dorénavant être attractif pour les enfants tant pour la pause après le repas de midi qu'en fin de journée dans l'attente de l'arrivée des parents. Dans cet esprit, de nouveaux jeux seront également installés.

Si la commission adhère au concept, elle formule trois vœux :

- Discuter les éléments d'aménagement de la cour avec l'activité associative utilisant le site actuellement afin d'y apporter une véritable plus-value, qui réponde aux besoins de la population. En prenant soin que les différentes matérialités du sol soient à la même hauteur sur l'entier de la surface. Dans cet esprit, la zone de jeux pourrait aussi être située plutôt au sud de la place afin de libérer la zone nord pour les manifestations, dont le couvert, avec une partie fermée pour augmenter la surface de stockage, jouxte directement cette partie de la place.
- Envisager un éclairage adapté, et si possible avec ampoules LED avec détection de présence, pour une utilisation hivernale voire pour la fin de soirée estivale.
- Réutiliser un tableau noir (remplacé par les ANF) en le plaçant sous le couvert afin de servir de support ou d'affichage lors des manifestations.

2.3 Finances.

Si ce préavis dépasse de presque deux fois les prévisions du plan d'investissement, plusieurs synergies liées à la logistique et aux ressources humaines seront synonymes d'économies.

Il est pourtant évident qu'un bâtiment communal peu utilisé coûte cher. Il est donc intéressant que la vie associative et nos enfants puissent investir ces lieux, car cela répond à un réel besoin.

La commission signale également que la Municipalité souhaite puiser dans le fonds Linette Warnery dédié, selon la demande de la légataire, à venir en aide aux personnes handicapées, pour un montant total de 73'000.- pour le second lift d'accès PMR et la réalisation d'un WC adapté au PMR au rez-de-chaussée. Le solde dudit fonds était de Frs 548'245.80 au 31 décembre 2021.

3 CONCLUSION

La population de notre ville continue d'évoluer à la hausse avec à la clé une évolution similaire des besoins et donc des prestations à lui fournir.

Le Collège du Bluard date de 1848. Quelques entretiens ont été réalisés entre 1971 et 1983, mais aucune rénovation ou transformation n'a été entreprise depuis. Ainsi, ce projet permettra de mettre aux normes notamment la partie électrique, la protection incendie et d'y ajouter un accès aux PMR.

La volonté de regrouper les zones d'accueil de la petite enfance en seul lieu est salué par la commission. Elle permettra notamment des économies tant sur la logistique des repas, des ressources humaines et de l'intendance de l'AREMS. Nul doute par ailleurs, que la position de ce lieu d'accueil proche des quais et du lac fera le bonheur des enfants.

Dans cet esprit, la commission apprécie également un réaménagement de la cour qui la rendra plus attractive, plus fraîche avec son sol perméable et plus ludique avec les jeux installés. Elle restera ouverte hors des horaires scolaires pour la population et afin que les manifestations puissent utiliser ce lieu quelque peu reverdi et plus confortable.

Pour que la cour du Bluard puisse satisfaire un large public, la commission émet trois vœux :

- ❖ Discuter les éléments d'aménagement (jeux, deck en bois, revêtement du sol,...) avec les associations utilisant le site actuellement afin que ces aménagements y apportent une véritable plus-value.
- ❖ Envisager un éclairage adapté, pérenne mais écologique, pour l'utilisation hivernale et en fin de soirée estivale, selon le type de manifestations.
- ❖ Réutiliser un tableau noir en le plaçant sous le couvert comme support d'affichage.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission s'est positionnée en faveur des conclusions du préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard ;
2. de dire qu'un montant de CHF 73'000.00 sera prélevé en 2023 du fonds N° 9233.0004 « Fonds Linette Warnery pour aide aux handicapés » ;
3. de dire que le solde de CHF 422'000.00 sera amorti en règle générale en 15 ans à raison de CHF 28'133.00 par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Yvan Christinet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} mars 2023.